



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 28

N° 2 – FINANCES

Budget principal et
budgets annexes :
Approbation du compte
financier unique 2023

Rapporteur :

Pello Etcheverry, 1^{er}
adjoint

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10 juin 2024 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint.

Présents :

Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Pascale Fossecave, Monique Labattut, Serge Peyrelongue, Bruno Garraialde, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Benjamin Marcille, Sylvie Dargains (*jusqu'à la délibération n°21*), Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Nicolas Charrier, Gaëlle Lapix, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Jean-François Irigoyen, Maire à Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
- Jean-Daniel Badiola, adjoint à Eric Soreau, adjoint
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée à Nathalie Morice, adjointe
- Sylvie Dargains, conseillère municipale à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué (*à partir de la délibération n°21*)
- Valérie Othaburu-Fischer, conseillère municipale à Charlotte Loubet-Latour conseillère municipale déléguée
- Pascal Lafitte, conseiller municipal à Yvette Debarbieux conseillère municipale

Date de la convocation : 03 juin 2024

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Monique Labattut a été désignée pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'elle a acceptées.

N°2 — FINANCES

Budget principal et budgets annexes : approbation du compte financier unique 2023

M. Etcheverry, adjoint, expose :

Depuis l'exercice comptable 2022, la Commune de Saint-Jean-de-Luz délibère sur le Compte Financier Unique (CFU) qui résulte de la fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public.

En complément du CFU, un rapport de présentation ainsi qu'une note de présentation synthétique sur les informations financières de la Commune pour 2023 sont joints à la présente délibération.

Les CFU 2023 des budgets principal et annexes de la Commune peuvent se résumer de la manière suivante :

BUDGET PRINCIPAL (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 834 019,57	2 623 564,38		2 623 564,38	5 834 019,57
Opérations de l'exercice	25 230 855,13	28 090 703,82	16 581 010,12	12 538 359,95	41 811 865,25	40 629 063,77
TOTAL (A)	25 230 855,13	33 924 723,39	19 204 574,50	12 538 359,95	44 435 429,63	46 463 083,34
Résultat de clôture (B)		8 693 868,26	6 666 214,55			2 027 653,71
Restes à réaliser (C)			1 884 389,39	397 858,40	1 884 389,39	397 858,40
TOTAL CUMULE (A+C)	25 230 855,13	33 924 723,39	21 088 963,89	12 936 218,35	46 319 819,02	46 860 941,74
RESULTAT DEFINITIF		8 693 868,26	8 152 745,54			541 122,72

BUDGET ANNEXE CAMPING (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés		5 642,64	237 605,74		231 963,10	
Opérations de l'exercice	441 652,34	541 651,03	1 112 628,15	1 240 716,28	1 554 280,49	1 782 367,31
TOTAL (A)	441 652,34	547 293,67	1 350 233,89	1 240 716,28	1 786 243,59	1 782 367,31
Résultat de clôture (B)		105 641,33	109 517,61		3 876,28	
Restes à réaliser (C)						
TOTAL CUMULE (A+C)	441 652,34	547 293,67	1 350 233,89	1 240 716,28	1 786 243,59	1 782 367,31
RESULTAT DEFINITIF		105 641,33	109 517,61		3 876,28	

BUDGET ANNEXE JARDIN BOTANIQUE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	228 499,69	228 499,69			228 499,69	228 499,69
TOTAL (A)	228 499,69	228 499,69	0,00	0,00	228 499,69	228 499,69
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)						
TOTAL CUMULE (A+C)	228 499,69	228 499,69	0,00	0,00	228 499,69	228 499,69
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00			0,00	0,00

BUDGET ANNEXE PETITE ENFANCE (en euros)	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		ENSEMBLE	
	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent	Dépenses ou Déficit	Recettes ou Excédent
Résultats reportés						
Opérations de l'exercice	543 097,66	543 097,66	0,00	0,00	543 097,66	543 097,66
TOTAL (A)	543 097,66	543 097,66	0,00	0,00	543 097,66	543 097,66
Résultat de clôture (B)						
Restes à réaliser (C)						
TOTAL CUMULE (A+C)	543 097,66	543 097,66	0,00	0,00	543 097,66	543 097,66
RESULTAT DEFINITIF	0,00	0,00			0,00	0,00

Un bilan des opérations immobilières réalisées en 2023 est annexé au compte financier unique conformément aux dispositions de l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales.

Il est proposé au conseil municipal :

- d'approuver les comptes financiers uniques 2023 des budgets principal et annexes tels que présentés ci-dessus, conformes aux maquettes règlementaires (à consulter), et détaillés dans le rapport de présentation (annexe 1), ainsi que la note de présentation sur les informations financières de l'année 2023 (annexe 2),
- de prendre acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2023 joint en annexe 3,
- d'autoriser M. le Maire, ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

*M. Pello Etcheverry quitte la salle et ne prend pas part au vote,
Mme Patricia Arribas -Olano fait procéder aux opérations de vote,*

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « *Finances, administration générale et ressources humaines* » du 29 mai 2024,

- Approuve les comptes financiers uniques 2023 des budgets principal et annexes (à consulter) tels que présentés ci-dessus, conformes aux maquettes réglementaires, et détaillés dans le rapport de présentation (annexe), ainsi que la note de présentation sur les informations financières de l'année 2023 (annexe),
- Prend acte du bilan des opérations immobilières réalisées en 2023 joint en annexe.

Budget principal

Adopté à 23 voix

4 contre (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier)

4 absentions (M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Budgets annexes

Adopté à 23 voix

8 abstentions (M. de Lara, Mme Lapix, Mme Tinaud-Nouvian, M. Charrier, M. Lafitte, Mme Debarbieux, Mme Dupuy-Althabegoity, M. Maillos)

Note brève et synthétique

Adopté à l'unanimité

Prend acte du bilan des opérations immobilières 2023

- Autorise M. le Maire ou son adjoint délégué, à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.
- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

L'adjointe déléguée,

Patricia Ribas-Olano

